

Stage en entreprise

La **réalisation d'un stage** est **obligatoire** pour l'obtention du diplôme responsable juridique (options droit des affaires et fiscalité et droit social) lorsque l'auditeur n'a pas une expérience professionnelle de deux ans dans ce domaine de compétence.

Elle peut également être une démarche **volontaire** de la part de l'auditeur, dans le cadre du certificat de compétence en droit des affaires.

Toutefois, pour obtenir une **convention de stage**, il est impératif de respecter la démarche suivante :

Premièrement, et **avant de demander** au Cnam une **convention de stage**, l'auditeur doit s'assurer:

- d'avoir validé au moins une unité d'enseignement au sein de l'établissement,
- d'avoir une carte d'auditeur de l'année en cours,
- d'avoir déjà une proposition de stage (employeur, lieu, durée, fonctions occupées).

Deuxièmement, l'auditeur se rend au **service de la Scolarité** du Cnam Paris (Accès 9 bis, 292 rue Saint-Martin, Paris 3e), afin de retirer 3 exemplaires de convention de stage, une feuille d'accord pédagogique en vue d'une convention de stage et la liste de documents à fournir.

Troisièmement, **l'auditeur remplit, signe et fait remplir et signer par l'entreprise** les 3 exemplaires de convention de stage.

Quatrièmement, **l'auditeur prend rendez-vous**, en contactant le secrétariat de l'équipe pédagogique, avec les enseignants responsables du diplôme ou du certificat. Il apporte les 3 exemplaires de conventions remplies et signées par l'entreprise et la feuille d'accord pédagogique en vue d'une convention de stage avec son annexe.

Les enseignants signent la convention de stage ainsi que la feuille d'accord pédagogique après étude des modalités du stage.

Enfin, **l'auditeur retourne à la Scolarité** du Cnam Paris les 3 exemplaires de conventions remplies et signées et la feuille d'accord pédagogique signée, sans oublier d'y joindre l'attestation d'assurance responsabilité civile (qui mentionne bien qu'ils sont couverts pendant le stage en entreprise), **au moins 10 jours avant le début du stage**.

Contacts

Pour contacter les enseignants,

adressez un mail à :

par cnam.droit@Lecnam.net

ou téléphonez au secrétariat de l'équipe pédagogique:

33 (1) 40 27 25 32 ou 33 (1) 40 27 25 79

Important

Tout stage réalisé en dehors d'une convention signée par les enseignants responsables des diplômes ne sera, en aucun cas, pris en compte pour valider l'expérience professionnelle.

<https://droit.cnam.fr/stage-en-entreprise-328621.kjsp?RH=DRA-Hor-S1>